Informations de base

2009/0024(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Politique commune de la pêche (PCP): simplification de la PCP Abrogation Règlement (EC) No 300/2001 2000/0292(CNS) Abrogation Règlement (EC) No 2561/2001 2001/0163(CNS) Abrogation Règlement (EC) No 2372/2002 2002/0305(CNS) **Subject** 3.15 Politique de la pêche 8.50.02 Simplification, consolidation, codification de la législation	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	MORILLON Philippe (ALDE)	05/03/2009

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2944	2009-05-25

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires maritimes et pêche	BORG Joe

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/02/2009	Publication de la proposition législative	COM(2009)0089	Résumé
12/03/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2009	Vote en commission		Résumé
02/04/2009	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0202/2009	
06/05/2009	Décision du Parlement	T6-0351/2009	Résumé
06/05/2009	Résultat du vote au parlement		
25/05/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/05/2009	Fin de la procédure au Parlement		

12/06/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/0024(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation Règlement (EC) No 300/2001 2000/0292(CNS) Abrogation Règlement (EC) No 2561/2001 2001/0163(CNS) Abrogation Règlement (EC) No 2372/2002 2002/0305(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/6/73856

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE421.318	10/03/2009	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0202/2009	02/04/2009	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0351/2009	06/05/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2009)0089	27/02/2009	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 2009/0492
JO L 149 12.06.2009, p. 0001 Résumé

Politique commune de la pêche (PCP): simplification de la PCP

2009/0024(CNS) - 27/02/2009 - Document de base législatif

OBJECTIF : abroger 14 règlements obsolètes dans le domaine de la politique commune de la pêche.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : la Commission a lancé une initiative visant à actualiser et simplifier l'acquis communautaire dans le contexte du programme «Mieux légiférer», dont l'une des principales actions concerne l'identification de l'acquis en vigueur par la vérification des actes figurant dans le répertoire de la législation en vigueur. S'il apparaît suite aux vérifications que des actes législatifs formellement en vigueur ne sont plus actifs, la Commission procède selon les cas à l'abrogation desdits actes au moyen d'un acte formel de la Commission, d'une proposition d'acte du Conseil ou d'une reconnaissance formelle d'obsolescence.

L'abrogation des actes devenus obsolètes dans le domaine de la PCP est prévue par le programme glissant de simplification adopté dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la Commission pour la simplification de l'environnement réglementaire. La Commission s'est en particulier engagée à réviser le corpus du droit communautaire relatif à cette politique lors de l'adoption du plan d'action 20062008 pour la simplification et l'amélioration de la politique commune de la pêche.

Comme l'a révélé le processus de vérification, un certain nombre d'actes adoptés par le Conseil sont en effet obsolètes bien qu'ils soient toujours formellement en vigueur. Afin de retirer ces actes de l'acquis actif, il est nécessaire que le Conseil adopte un acte formel présentant la même forme que l'acte à abroger (à savoir une décision, un règlement ou une directive).

La présente proposition rassemble des règlements du Conseil qu'il convient d'abroger en raison de leur obsolescence. Une seconde proposition vise à abroger la directive 83/515/CEE et 11 décisions obsolètes dans le domaine de la politique commune de la pêche (voir CNS/2009/0022).

Politique commune de la pêche (PCP): simplification de la PCP

2009/0024(CNS) - 06/05/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 659 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle, suivant la procédure de consultation, la proposition de règlement du Conseil abrogeant 14 règlements obsolètes dans le domaine de la politique commune de la pêche.

Politique commune de la pêche (PCP): simplification de la PCP

2009/0024(CNS) - 25/05/2009 - Acte final

OBJECTIF : abroger 14 règlements obsolètes dans le domaine de la politique commune de la pêche.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 492/2009 du Conseil abrogeant 14 règlements obsolètes dans le domaine de la politique commune de la pêche.

CONTENU : le Conseil a adopté un règlement et une décision abrogeant 14 règlements, une directive et 11 décisions dans le domaine de la politique commune de la pêche.

Le présent règlement abroge les règlements (CEE) n° 31/83, (CEE) n° 3117/85, (CEE) n° 3781/85, (CEE) n° 3252/87, (CEE) n° 3571/90, (CEE) n° 3499/91, (CE) n ° 1275/94, (CE) n° 1448/1999, (CE) n° 300/2001, (CE) n° 2561/2001, (CE) n° 2341/2002, (CE) n° 2372/2002, (CE) n° 2287/2003 et (CE) n° 52/2006.

Ces actes législatifs sont devenus obsolètes bien qu'ils soient toujours formellement en vigueur. Conformément à la stratégie des institutions de l'UE visant à mieux légiférer, il convient de supprimer de la législation en vigueur les actes qui n'ont plus de réel effet.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19/06/2009.